

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MAYRAN DU 11 SEPTEMBRE 2024

Présents : Mmes CASTANIER - DALPAYRAT - FERRAND M. - SIRMAIN Sandrine - TEYSSEDE.
Mrs GOTTARDO - MAZARS - MOULY – POUGENQ - SIRMAIN Samuel.

Absents et Excusés : Madame Emeline DELMAS a donné procuration à Marion DALPAYRAT, Madame Béatrice FERRAND a donné procuration à Claudine TEYSSEDE, Monsieur Jean-Claude MIQUEL a donné procuration à Sébastien POUGENQ et Monsieur Rémi DUPRE a donné procuration à Anthony GOTTARDO. Monsieur Kévin FRAYSSE absent.

Mr Anthony GOTTARDO a été nommé secrétaire

Le compte-rendu de la séance du 17 juillet est adopté par 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Division en volume de l'ancien multiple rural entre les parties appartement/ micro-crèche – acte notarié

Monsieur le maire rappelle que l'appartement T3 que la mairie loue à des privés et la partie dédiée à la micro-crèche louée dans le cadre d'un bail commercial partagent un seul et même bâtiment. Il est donc nécessaire de diviser ces deux entités pour qu'elles soient distinctes sur le plan cadastral et fiscal. Un levé volumétrique a été réalisé et ce document doit être joint à un acte notarié afin qu'il soit enregistré au service de la publicité foncière de RODEZ.

Le coût d'un tel acte est de 2 300 €.

Avenant au bail commercial « micro-crèche »

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'un avenant au bail initial est nécessaire afin d'intégrer la surface exacte liée à ce bail,

Le coût de cet avenant est de 600 € à la charge de la commune de Mayran.

Acquisition d'une parcelle pour aménagement d'une aire de propreté route du Vallon

Il convient d'acquérir une parcelle appartenant à Mme BROUSSY Josette, qui accepte de la céder moyennant un prix forfaitaire et global de quatre cent cinquante euros (450,00 €) soit 15,00 € du m².

Cette parcelle est issue de la division de l'ancienne parcelle cadastrée B 995 suivant procès-verbal du cadastre n° 441B en date du 23/02/2023, publié au service de la publicité foncière de RODEZ (Aveyron) le 05/05/2023. En retour, de nouveaux numéros ont d'ores et déjà été attribués aux nouvelles parcelles.

Tableau récapitulatif de désignation des biens

parcelle	Surface	Adresse	Propriétaire	parcelle	Surface	destination
B 995	0ha21a 64ca	Les Farguettes MAYRAN	BROUSSY Josette	B 1079	0ha21a34ca	BROUSSY Josette
				B 1080	0ha0ca30ca	Commune de MAYRAN

Vente de la parcelle sise section b n° 21 pour finaliser l'aménagement d'une aire de propreté route du Vallon

Monsieur le maire rappelle qu'afin d'acquérir la parcelle Section B n° 1080 appartenant à Madame Josette BROUSSY et d'y aménager une aire de propreté la commune s'est engagée à céder la parcelle section B n°21 de 110 m² afin de déplacer les containers placés contre un bien qui doit restaurer en maison d'habitation.

La vente se fera pour le prix d'acquisition de la parcelle, prix accepté par l'acquéreur, soit un prix forfaitaire et global de mille six cent cinquante Euros (1 650,00 €) soit 15 € le m2.

Le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 contre et 0 abstentions :

- **APPROUVE** l'acquisition et la cession de ces 2 parcelles,
- **PRECISE** que les actes prendront la forme d'acte en la forme administrative établis conformément à l'article L 1311-13 du CGCT.

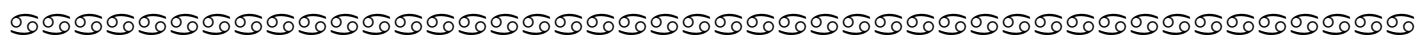
Virement de crédits n° 2024-01

Monsieur le maire, décide d'effectuer l'opération comptable suivante, afin de régler la facture de réalisation d'un audit énergétique en alimentant le compte 203 du montant 1 980,00 €, ayant été autorisé par délibération n°7 du 3 avril 2024 à hauteur de 2% des dépenses réelles d'investissement.

Pour rappel, dans le budget voté le 3 avril 2024, par délibération n°7 les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 1 009 701,68 €.

Aucun virement de crédits n'a encore été effectué sur ce budget.

N° de compte	libellé	Situation avant virement	Situation après virement
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	0	1 980,00 €
2158	<i>Autres installations, matériel et outillage techniques</i>	16 189,57 €	14 209,57 €



QUESTIONS DIVERSES

- **Outil de communication, panneau pocket** : Les modes de communication ont évolué, et panneau pocket est une application pour tablette ou portable adaptée aux petites collectivités. Les élus présents approuvent l'utilisation de cette application et, Claudine TEYSSEDRE ainsi que Nadège CASTANIER se portent volontaires pour se charger de la communication sur cet outil en relation avec la secrétaire de mairie.
- **Projet de mise en sécurité aux Farguettes** : Monsieur le maire propose de solliciter le Président du Conseil Départemental afin que soit désigné un maître d'œuvre qui fasse une étude poussée sur les possibilités de mise en sécurité. Le Conseil Régional propose également de faire une mise en situation d'un bus à l'arrêt sur site, avec une sécurisation par la gendarmerie, afin d'évaluer la faisabilité des propositions. Les élus présents décident, comme proposé, de demander une prestation de maîtrise d'œuvre auprès du Conseil Départemental pour aller au bout de l'étude et voir si d'autres propositions peuvent émerger, et valident l'offre de mise en situation faite par les services du Conseil Régional.

L'ordre du jour épuisé, Monsieur le maire déclare la séance close à 22h15.